



SIVOM de BOUSSIÈRES

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 01-04-2016

Le Comité Syndical du SIVOM de BOUSSIERES s'est réuni au siège du syndicat, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain FELICE

Étaient présents : VIPREY Chantal, HAEGELIN André, MARESCHAL Claude, BAILLY Lily, ASTRIC Bertrand, MONNIER André, FELICE Alain, AVIS Jacky, TRUDET Hugues, PIGUET Pierre, MIGUEL Carlos, MAY Jean-Michel, CORNU Paul, PECAUD Jean-Paul

Étaient présents sans pouvoir prendre part au vote : -

Étaient excusés : BONNOT Bernard

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Comité.

M. MIGUEL Carlos ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

1) Modification des statuts

Le Président propose de modifier la répartition des frais de gestion par compétence inscrits dans les statuts du syndicat, avec suppression de la compétence "informatique" qui sera intégrée dans la compétence "secrétariat de mairie" et réduction du pourcentage de frais de gestion pour la compétence "éclairage public" pour mieux correspondre au temps de travail réellement passé sur cette compétence. Ces modifications sont résumées dans le tableau suivant :

Répartition des frais de gestion	2015	Projet 2016
Organisation entretien général	73%	74%
Maintenance des réseaux	10%	10%
Organisation éclairage public	6%	2%
Maintenance informatique	4%	0%
Secrétariat-Comptabilité	5%	12%
Organisation déneigement	2%	2%
Total des frais de gestion	100%	100%

Le comité syndical après en avoir délibéré valide à l'unanimité cette modification des statuts à partir du 1^{er} janvier 2016.

2) Présentation du compte de gestion 2015 établi par le percepteur

Le Président donne lecture des résultats du compte de gestion dressé par le Percepteur, à savoir :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture	51 228.42 €	- 37 653.03 €

Excédent global de clôture : 13 575.39 €

Le comité syndical, après s'être assuré que le Percepteur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes et de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre, doit déclarer si le compte de gestion 2015 établi par le Percepteur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le comité syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015

3) Présentation et approbation du compte administratif 2015.

Le Président donne lecture du compte administratif 2015 (détails en annexe 1)

FONCTIONNEMENT	BP 2015	CA 2015
Dépenses de fonctionnement	470 960,00 €	419 201,94 €
Charges à caractère général	87 310,00 €	76 724,02 €
Charges de personnel	324 670,00 €	318 415,97 €
Charges d'élus et gestion courante	15 000,00 €	15 371,83 €
Charges financières (intérêts)	8 700,00 €	8 690,12 €
Virement à la section d'investissement	35 280,00 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	470 960,00 €	470 430,36 €
Participation des communes	415 207,08 €	413 506,75 €
Prestations de services	3 000,00 €	2 596,50 €
Atténuation de charges	36 500,00 €	35 949,99 €
Remboursement assurances	0,00 €	1 482,16 €
Excédent antérieur reporté	16 252,92 €	16 252,92 €

INVESTISSEMENT	BP 2015	CA 2015
Dépenses d'investissement	62 753,31 €	62 642,45 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 300,00 €	21 217,24 €
Immobilisations corporelles	20 300,00 €	20 271,90 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	21 153,31 €	21 153,31 €
Recettes d'investissement	62 753,31 €	24 989,42 €
FCTVA	2 320,00 €	1 752,78 €
Excédent de fonctionnement (1068)	21 153,31 €	21 153,31 €
Subvention d'équipement	4 000,00 €	2 083,33 €
Virement de la section de fonctionnement	35 280,00 €	0,00 €

Puis le Président quitte la salle de conseil. Le comité syndical élit Madame BAILLY, Président de séance de vote du compte administratif.

La vue d'ensemble du compte administratif 2015 est la suivante :

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2015	Section de fonctionnement	419 201.94 €	454 177.44 €
	Section d'investissement	41 489.14 €	24 989.42 €
Reports de l'exercice 2014	Report en section de fonctionnement	0.00 €	16 252.92 €
	Report en section d'investissement	21 153.31 €	0.00 €
TOTAL		481 844.39 €	495 419.78 €
Restes à réaliser 2015	Section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €
	Section d'investissement	0.00 €	0.00 €

Le comité syndical après en avoir délibéré valide à l'unanimité adopte à l'unanimité le compte administratif 2015.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2015

Le Président annonce que le résultat d'exécution du compte administratif 2015 fait apparaître un excédent en fonctionnement de 51 228.42 € et un déficit d'investissement de 37 653.43 €. Le tableau suivant synthétise les résultats de l'exercice.

Résultat fonctionnement (excédent)	Résultat investissement (déficit)	RAR recettes – RAR dépenses (excédent)	Affectation au 1068	Reprise des résultats en fonctionnement
51 228.42 €	37 653.43 €	0.00 €	37 653.43 €	13 575.39 €

Le Président propose de prélever sur l'excédent de fonctionnement la somme de 37 653.43 € pour l'affecter à l'article 1068. Le solde du résultat de l'exercice 2015, soit 13 575.39 €, sera repris en recette de fonctionnement au budget 2016, au compte 002.

Le comité syndical après en avoir délibéré approuve à l'unanimité l'affectation des résultats de l'exercice 2015.

5) Vote du budget primitif de l'exercice 2016

Le Président et le Vice-Président ont préparé le budget 2016 en tenant compte des éléments suivants :

- Maintien des effectifs techniques, y compris les agents en contrat d'accompagnement vers l'emploi dont le coût horaire passe de 6 € de l'heure à 8 € de l'heure, suite aux baisses de l'aide de l'Etat.
- Recrutement d'un agent supplémentaire à temps non complet pour le service « secrétariat de mairie » suite au transfert de cette compétence au SIVOM par la commune de Busy.
- Investissement dans une épareuse pour remplacer l'actuelle et de deux tondeuses professionnelles, financé par un emprunt de 40 000 € sur 7 ans.

Le Président donne lecture du projet de budget primitif 2016.

FONCTIONNEMENT	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses de fonctionnement	470 960,00 €	419 201,94 €	460 238,98 €
Charges à caractère général	87 310,00 €	76 724,02 €	88 143,98 €
Charges de personnel	324 670,00 €	318 415,97 €	328 050,00 €
Charges d'élus et gestion courante	15 000,00 €	15 371,83 €	15 500,00 €
Charges financières (intérêts)	8 700,00 €	8 690,12 €	9 100,00 €

Virement à la section d'investissement	35 280,00 €	0,00 €	19 445,00 €
Recettes de fonctionnement	470 960,00 €	470 430,36 €	460 238,98 €
Participation des communes	415 207,08 €	413 506,75 €	430 663,59 €
Prestations de services	3 000,00 €	2 596,50 €	2 000,00 €
Atténuation de charges	36 500,00 €	35 949,99 €	14 000,00 €
Remboursement assurances	0,00 €	1 482,16 €	0,00 €
Excédent antérieur reporté	16 252,92 €	16 252,92 €	13 575,39 €

INVESTISSEMENT	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses d'investissement	62 753,31 €	62 642,45 €	109 388.03 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 300,00 €	21 217,24 €	26 500,00 €
Immobilisations corporelles	20 300,00 €	20 271,90 €	45 235,00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	21 153,31 €	21 153,31 €	37 653,03 €
Recettes d'investissement	62 753,31 €	24 989,42 €	109 388.03 €
FCTVA	2 320,00 €	1 752,78 €	5 390,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	21 153,31 €	21 153,31 €	38 253,03 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Subvention d'équipement	4 000,00 €	2 083,33 €	6 300,00 €
Virement de la section de fonctionnement	35 280,00 €	0,00 €	19 445,00 €

Puis il présente la vue d'ensemble du budget primitif pour l'exercice 2016.

		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Crédits de fonctionnement	460 238.98 €	446 663.59 €
	Report exercice 2015	0.00 €	13 575.39 €
	Total	460 238.98 €	460 238.98 €
Section d'investissement	Crédits d'investissement	71 735.00 €	109 388.03 €
	Report exercice 2015	37 653.03 €	0.00 €
	Restes à réaliser 2015	0.00 €	0.00 €
	Total	109 388.03 €	109 388.03 €
TOTAL		569 627.01 €	569 627.01 €

Le Président informe que l'épaveuse fonctionne au minimum 300 heures par an.

Le Président fait procéder au vote de ce budget.

Le comité syndical après en avoir délibéré adopte à l'unanimité le budget primitif 2016.

6) Participation des communes en 2016

Le Président expose qu'en fonction des statuts du SIVOM mis à jour le 1^{er} avril 2016, des compétences prises par les communes et d'après les besoins des différents services pour leur fonctionnement, la répartition des frais par commune en 2016 est la suivante (voir annexe 2)

Répartition SIVOM 2016 des coûts par commune

	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraise	Torpes	Vorges	Moulinot
Entretien général	1 224 €	1 530 €		8 875 €	4 897 €	4 285 €	612 €	1 530 €		4 591 €	
Entretien réseaux AEP				981 €				259 €			
Eclairage public			335 €	270 €	148 €			77 €	262 €	148 €	
Maintenance info.				0 €	0 €			0 €			
Déneigement					236 €	283 €	112 €	124 €		235 €	
Secrétariat					980 €		653 €	653 €		1 371 €	65 €
Sous-Total Gestion	1 224 €	1 530 €	335 €	10 126 €	6 261 €	4 568 €	1 377 €	2 643 €	262 €	6 345 €	65 €
Entretien général	13 266 €	16 982 €		96 172 €	58 006 €	48 827 €	8 232 €	19 782 €		53 744 €	
Eclairage public			4 666 €	3 952 €	1 738 €			1 244 €	1 723 €	1 372 €	
Relais Assistantes Mat.	182 €			829 €	419 €	489 €		220 €		403 €	
Déneigement					659 €	1 271 €	329 €	332 €		659 €	
Entretien réseaux AEP				3 928 €				1 037 €			
Secrétariat					14 596 €		9 731 €	9 731 €		20 433 €	973 €
Maintenance info.				0 €	0 €			0 €			
Sous-Total Compétences	13 448 €	16 982 €	4 666 €	104 881 €	75 418 €	50 587 €	18 292 €	32 346 €	1 723 €	76 611 €	973 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 672 €	18 512 €	5 000 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €	1 038 €
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	5 973 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €	
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	5 820 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €	
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €	
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €	
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €	

Les titres émis pour les frais de gestion 2016 seront les suivants :

Gestion des services	2016	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	1 224 €	315,25 €	302,92 €	302,92 €	302,92 €
Abbans-Dessus	1 530 €	394,25 €	378,58 €	378,58 €	378,58 €
Beure	335 €	163,25 €	57,25 €	57,25 €	57,25 €
Boussières	10 126 €	2 745,00 €	2 460,33 €	2 460,33 €	2 460,33 €
Busy	6 261 €	1 447,75 €	1 604,42 €	1 604,42 €	1 604,42 €
Larnod	4 568 €	1 197,00 €	1 123,67 €	1 123,67 €	1 123,67 €
Rancenay	1 377 €	288,00 €	363,00 €	363,00 €	363,00 €
Thoraise	2 643 €	647,25 €	665,25 €	665,25 €	665,25 €
Torpes	262 €	117,25 €	48,25 €	48,25 €	48,25 €
Vorges	6 345 €	1 552,75 €	1 597,42 €	1 597,42 €	1 597,42 €
Syndicat du Moulinot	65 €				65,00 €
Total	34 736 €	8 867,75 €	8 601,08 €	8 601,08 €	8 666,08 €

Les titres émis pour les compétences 2016 seront les suivants :

Compétences	2016	T1	T2	T3	T4
Abbans-Dessous	13 448 €	3 420,42 €	3 342,53 €	3 342,53 €	3 342,53 €
Abbans-Dessus	16 982 €	4 399,42 €	4 194,19 €	4 194,19 €	4 194,19 €
Beure	4 666 €	1 442,83 €	1 074,39 €	1 074,39 €	1 074,39 €
Boussières	104 881 €	23 866,44 €	27 004,85 €	27 004,85 €	27 004,85 €
Busy	75 419 €	16 140,44 €	19 759,52 €	19 759,52 €	19 759,52 €
Larnod	50 587 €	13 550,85 €	12 345,38 €	12 345,38 €	12 345,38 €
Rancenay	18 292 €	5 026,30 €	4 421,90 €	4 421,90 €	4 421,90 €
Thoraise	32 346 €	9 064,93 €	7 760,36 €	7 760,36 €	7 760,36 €
Torpes	1 723 €	507,75 €	405,08 €	405,08 €	405,08 €
Vorges	76 611 €	20 751,79 €	18 619,74 €	18 619,74 €	18 619,74 €
Syndicat du Moulinot	973 €				973,00 €
Total	395 928 €	98 171,17 €	98 927,94 €	98 927,94 €	99 900,94 €

Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à émettre les titres de recettes correspondant

7) Emprunt pour l'achat de matériels d'entretien des espaces verts

Le Président donne les éléments financiers permettant de choisir l'offre la mieux-disante pour un emprunt de 40 000 € remboursable sur 7 ans à taux fixe.

Créancier	Taux	Coût annuel	Frais	Coût global
Crédit Agricole	1.09 %	5 942.84 €	80 €	1 679.88 €
Banque Populaire	1.30 %	5 992.13 €	150 €	2 094.91 €
Caisse d'Epargne	1.27 %	5 981.12 €	100 €	1 967.84 €

Le Président propose de choisir l'offre du Crédit Agricole.

Le comité syndical après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du Président et l'autorise à signer cette offre.

8) Questions diverses

- Le Président propose de mettre en place un contrat d'apprentissage pour un agent technique à partir de septembre. Le candidat proposé est M. Victor PARIS de Thoraïse, 15 ans, actuellement en formation en alternance au SIVOM, et qui a donné toute satisfaction durant l'année écoulée. Le coût mensuel est de 380 €, charges comprises. Le comité syndical autorise à l'unanimité le Président à signer le contrat d'apprentissage et à verser toute indemnité de stage jugée utile pendant son mandat.
- Le Président explique qu'il souhaite demander une subvention dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'achat de matériel informatique, dont le coût s'élève à 1657.23 € HT.
Le comité syndical après en avoir délibéré autorise à l'unanimité le Président à effectuer cette demande de subvention.
- Le Président propose le vote des ratios pour les avancements de grade suivants.
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;
VU, en particulier, le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi précitée (*ajouté par l'article 35 de la loi 2007-209 du 19 février 2007*) ;
Dans l'attente de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire qui a été sollicité ;
Le Président donne lecture de la disposition prévue à l'article 49 modifié de la loi du 26 janvier 1984 ; celui-ci prévoit que « *le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à un des cadres d'emplois A, B ou C, à l'exception des agents de police municipale, pouvant être promus à un grade d'avancement, est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique paritaire* ».
Ainsi, les ratios réglementaires d'avancement de grade se trouvent désormais remplacés par un dispositif qui tend à rendre à l'assemblée délibérante une totale marge de manœuvre dans la fixation, au sein de la collectivité, du nombre d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade. Il indique, en conséquence, que la légalité d'un avancement de grade est désormais conditionné par la détermination, en interne, du ratio d'agents susceptibles d'être promus par rapport au nombre de ceux qui sont promouvables.
Il précise que si l'Assemblée délibérante est libre dans ses choix, elle peut tenir compte d'un certain nombre d'éléments objectifs tels que :
 - la politique générale des ressources humaines susceptible d'être menée par la collectivité en matière d'avancement,
 - la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences des agents de la collectivité au vu de l'évolution des missions susceptibles de leur être confiées, des profils de postes et de la structure des emplois ;
 - la reconnaissance du mérite et de l'expérience professionnelle de chacun.Il précise, en outre, que les dispositions en vigueur n'imposent pas que le taux de promotion retenu soit identique pour tous les emplois et cadres d'emplois et que l'Autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement.

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements au grade **d'agent technique principal de 1ère classe** de la collectivité :

- Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade **100%** au plus de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

Il propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements au grade **d'agent administratif principal de 1ère classe** de la collectivité :

- Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade **100%** au plus de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement.

L'Assemblée délibère à l'unanimité

- pour accepter la proposition du Président,

- pour fixer le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par le Président

Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

- Le Président explique que M. Alain SALA, en contrat d'accompagnement vers l'emploi, sera en retraite à partir du 20/05/2016. Le comité syndical est très satisfait de son travail. M. Thierry STOCKLINN terminera son contrat d'accompagnement vers l'emploi le 20 juin 2016. Il aura apporté toute satisfaction dans son travail et s'est déclaré intéressé pour être embauché au SIVOM en 2017 en remplacement d'un des deux agents devant partir en retraite. Le comité syndical valide sa candidature.
- Concernant la taxe d'électricité, le Président confirme qu'elle continuera d'être versée au SYDED pour les communes de moins de 2000 habitants.
- Le Président évoque un projet de fusion des communes d'Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Boussières, Busy, Thoraise, Torpes et Vorges les Pins. Si ce projet aboutit, le SIVOM devrait être intégré dans cette commune nouvelle. Les communes de Beure, Larnod et Rancenay pourraient continuer de bénéficier des mêmes prestations en mettant en place des conventions de services.
- Les élus du comité syndical expriment leurs inquiétudes vis-à-vis d'un glissement des compétences des communes et du SIVOM vers la CAGB. Le Président rappelle que la loi Nôtre impose le transfert de la compétence « eau potable et assainissement » vers la CAGB.

Annexe 1 (fonctionnement)

	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses de fonctionnement SIVOM	470 960,00 €	419 201,94 €	460 238,98 €
Charges à caractère général	87 310,00 €	76 724,02 €	88 143,98 €
<i>Achats de matériels / travaux en régie</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Eau</i>	440,00 €	443,45 €	500,00 €
<i>Electricité</i>	1 850,00 €	1 684,68 €	1 800,00 €
<i>Redevance ordures ménagères</i>	200,00 €	138,86 €	200,00 €
<i>Remboursement autres organismes</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>Carburant</i>	15 500,00 €	13 017,34 €	15 000,00 €
<i>Fournitures d'entretien</i>	8 200,00 €	8 931,26 €	9 200,00 €
<i>Petit équipement</i>	3 400,00 €	2 688,58 €	3 456,98 €
<i>Fournitures de voirie</i>	500,00 €	419,10 €	500,00 €
<i>Vêtements de travail</i>	2 600,00 €	3 167,60 €	2 500,00 €
<i>Autres fournitures</i>	800,00 €	0,00 €	800,00 €
<i>location matériel</i>	300,00 €	175,34 €	300,00 €
<i>Fournitures administratives</i>	400,00 €	184,26 €	400,00 €
<i>photocopieur et logiciels</i>	2 950,00 €	818,92 €	4 620,00 €
<i>entretien des bâtiments</i>	400,00 €	0,00 €	400,00 €
<i>entretien matériel roulant</i>	12 500,00 €	14 935,64 €	12 500,00 €
<i>entretien autres matériels</i>	3 500,00 €	3 840,33 €	4 000,00 €
<i>Indemnité percepteur</i>	200,00 €	277,99 €	300,00 €
<i>assurances</i>	5 120,00 €	5 063,76 €	5 320,00 €
<i>fêtes et cérémonies</i>	500,00 €	401,02 €	500,00 €
<i>Divers</i>	800,00 €	0,00 €	300,00 €
<i>Annonces et insertions</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>frais de mission</i>	500,00 €	0,00 €	500,00 €
<i>frais d'affranchissement</i>	350,00 €	299,20 €	350,00 €
<i>frais de communication</i>	1 200,00 €	1 044,41 €	1 200,00 €
<i>autres services extérieurs</i>	100,00 €	0,00 €	100,00 €
<i>formations</i>	4 500,00 €	3 752,00 €	2 800,00 €
<i>Entretien éclairage public</i>	17 500,00 €	12 995,28 €	17 500,00 €
<i>Relais Parents / Assistantes Maternelles</i>	2 500,00 €	2 445,00 €	2 597,00 €
<i>Stagiaires</i>	500,00 €	0,00 €	500,00 €

Annexe 1 (fonctionnement suite)

	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Charges de personnel	324 670,00 €	318 415,97 €	328 050,00 €
<i>salaire brut titulaires</i>	<i>164 600,00 €</i>	<i>163 886,45 €</i>	<i>193 600,00 €</i>
<i>charges patronales titulaires</i>	<i>82 000,00 €</i>	<i>78 514,84 €</i>	<i>92 500,00 €</i>
<i>assurances titulaires</i>	<i>10 200,00 €</i>	<i>10 828,80 €</i>	<i>11 600,00 €</i>
<i>salaire brut non titulaires</i>	<i>44 000,00 €</i>	<i>44 216,20 €</i>	<i>20 650,00 €</i>
<i>charges patronales non titulaires</i>	<i>12 000,00 €</i>	<i>10 989,71 €</i>	<i>4 000,00 €</i>
<i>assurances non titulaires</i>	<i>250,00 €</i>	<i>250,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>salaire brut apprenti</i>	<i>7 000,00 €</i>	<i>6 704,70 €</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>charges patronales apprenti</i>	<i>400,00 €</i>	<i>354,99 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>fnc supp familial de traitement</i>	<i>3 600,00 €</i>	<i>2 403,12 €</i>	<i>3 000,00 €</i>
<i>Médecine du travail</i>	<i>620,00 €</i>	<i>267,16 €</i>	<i>700,00 €</i>
Elus et divers	15 000,00 €	15 371,83 €	15 500,00 €
Charges financières (intérêts)	8 700,00 €	8 690,12 €	9 100,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement à la section d'investissement	35 280,00 €	0,00 €	19 445,00 €
	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Recettes de fonctionnement	470 960,00 €	470 430,36 €	460 238,98 €
<i>Participation des communes</i>	<i>415 207,08 €</i>	<i>413 506,75 €</i>	<i>430 663,59 €</i>
<i>Prestations de services</i>	<i>3 000,00 €</i>	<i>2 596,50 €</i>	<i>2 000,00 €</i>
<i>Atténuation de charges</i>	<i>36 500,00 €</i>	<i>35 949,99 €</i>	<i>14 000,00 €</i>
<i>Remboursement assurances</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 482,16 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Mandats annulés exercice antérieur</i>	<i>0,00 €</i>	<i>642,04 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>Excédent antérieur reporté</i>	<i>16 252,92 €</i>	<i>16 252,92 €</i>	<i>13 575,39 €</i>

Annexe 1 (investissement)

	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Dépenses d'investissement	62 753,31 €	62 642,45 €	109 388,03 €
Remboursement d'emprunt (capital)	21 300,00 €	21 217,24 €	26 500,00 €
Immobilisations corporelles	20 300,00 €	20 271,90 €	45 235,00 €
<i>Matériels et outillage</i>	<i>20 300,00 €</i>	<i>20 271,90 €</i>	<i>45 235,00 €</i>
<i>Matériel roulant</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses imprévues de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution d'inv. reporté	21 153,31 €	21 153,31 €	37 653,03 €
	BP 2015	CA 2015	BP 2016
Recettes d'investissement	62 753,31 €	24 989,42 €	109 388,03 €
FCTVA	2 320,00 €	1 752,78 €	5 390,00 €
Excédent de fonctionnement (1068)	21 153,31 €	21 153,31 €	38 253,03 €
Emprunt	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
Subventions d'équipement	4 000,00 €	2 083,33 €	6 300,00 €
Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération d'ordre entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	35 280,00 €	0,00 €	19 445,00 €

Annexe 2 (répartition par commune)

Répartition SIVOM 2016 des coûts par commune											
	A.-Dessous	A.-Dessus	Beure	Boussières	Busy	Larnod	Rancenay	Thoraïse	Torpes	Vorges	Moulinot
Entretien général	1 224 €	1 530 €		8 875 €	4 897 €	4 285 €	612 €	1 530 €		4 591 €	
Entretien réseaux AEP				981 €				259 €			
Eclairage public			335 €	270 €	148 €			77 €	262 €	148 €	
Maintenance info.				0 €	0 €			0 €			
Déneigement					236 €	283 €	112 €	124 €		235 €	
Secrétariat					980 €		653 €	653 €		1 371 €	65 €
Sous-Total Gestion	1 224 €	1 530 €	335 €	10 126 €	6 261 €	4 568 €	1 377 €	2 643 €	262 €	6 345 €	65 €
Entretien général	13 266 €	16 982 €		96 172 €	58 006 €	48 827 €	8 232 €	19 782 €		53 744 €	
Eclairage public			4 666 €	3 952 €	1 738 €			1 244 €	1 723 €	1 372 €	
Relais Assistantes Mat.	182 €			829 €	419 €	489 €		220 €		403 €	
Déneigement					659 €	1 271 €	329 €	332 €		659 €	
Entretien réseaux AEP				3 928 €				1 037 €			
Secrétariat					14 596 €		9 731 €	9 731 €		20 433 €	973 €
Maintenance info.				0 €	0 €			0 €			
Sous-Total Compétences	13 448 €	16 982 €	4 666 €	104 881 €	75 418 €	50 587 €	18 292 €	32 346 €	1 723 €	76 611 €	973 €
TOTAL PAR COMMUNE	14 672 €	18 512 €	5 000 €	115 007 €	81 679 €	55 155 €	19 669 €	34 989 €	1 985 €	82 956 €	1 038 €
Rappel 2015	14 767 €	18 649 €	5 973 €	111 370 €	65 933 €	55 774 €	19 733 €	35 395 €	3 391 €	84 223 €	
Rappel 2014	14 584 €	18 314 €	5 820 €	116 804 €	65 242 €	53 697 €	18 195 €	33 740 €	4 136 €	79 566 €	
Rappel 2013	14 189 €	17 539 €	5 607 €	117 100 €	60 946 €	49 538 €	16 917 €	32 446 €	3 092 €	73 487 €	
Rappel 2012	13 055 €	16 171 €	5 231 €	105 923 €	55 655 €	45 605 €	13 570 €	26 870 €	2 883 €	63 843 €	
Rappel 2011	12 741 €	15 661 €	5 703 €	101 672 €	55 154 €	43 855 €	6 264 €	19 274 €	3 073 €	50 710 €	